

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9

879

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 29 novembre 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick

Absent(s) excuse (s): DEBRUYNE Caroline LAROCHE Romain VALLETTA Annick

Absent(s) non excusé(s) : BROUHENA Christelle FRANQUELIN Florentin

**Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre
M LAROCHE Romain donne pouvoir à M FRANQUELIN Jean-Philippe Mme VALLETTA Annick donne pouvoir à Mme CRECHE Pascale
Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre**

587- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CLE DE TRANSFERT ACTES AU SIAEPA DE CHEMERY-MEHERS

M le maire expose au conseil que depuis le 1er mars 2024, le SIAEPA de CHEMERY - MEHERS, dont il est le président a mis en place la dématérialisation de transfert des actes. Cette dématérialisation nécessite l'utilisation du certificat électronique sur clé USB de la commune de MEHERS, il convient donc que le SIAEPA de CHEMERY - MEHERS participe à hauteur de 50% du coût de ce certificat payé par la commune de MEHERS. M le maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de cet équipement, moyennant une prise en charge par le SIAEPA de CHEMERY-MEHERS de 50% du coût supporté par la commune de MEHERS ; soit la somme de 200,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Autorise M le maire à signer une convention de mise à disposition de cet équipement, moyennant une prise en charge par le SIAEPA de CHEMERY-MEHERS de 50% du coût supporté par la commune de MEHERS soit la somme de 200, 00 € HT

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN Marie-Pierre

Transmis en préfecture le 17 janvier 2025

Certifié exécutoire le 17 janvier 2025